



Séance du conseil d'administration du Cnous
du 24 novembre 2016

Délibération CA-2016-11-24-5
relative à la sortie des immobilisations
du matériel réformé

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010,
Vu la note de présentation de la sortie des immobilisations du matériel réformé,*

- **Point de l'ordre du jour**

5. Questions comptables : sortie d'inventaire du matériel réformé

- **Entendu l'exposé de Madame Françoise GUILLARME, Agent Comptable du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Approbation de la réforme et la sortie d'inventaire de 805 fiches d'immobilisations (soit 81% du total des biens), pour une valeur brute d'acquisition de 11 263 834,57€ (soit 37%) amortis en totalité au 31/12/2016.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés**, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 28
Quorum : 10
Nombre de membres participant à la délibération : 16
Nombre de procurations : 12
Abstentions : 0
Pour : 28
Contre : 0

Fait à Vanves, le 1^{er} décembre 2016


Emmanuel GIANNESINI

Pièce jointe : - liste du détail des biens à réformer et à sortir de l'actif